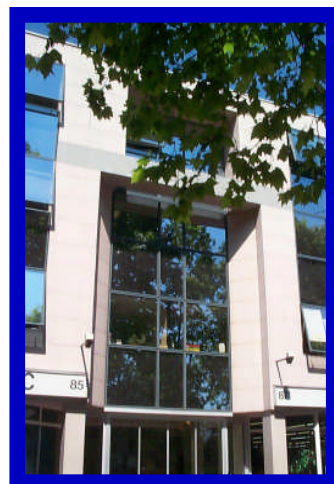




*Entrez dans l'avenir :
l'Informatique !*



Financement des formations GEFI

Le premier objectif des stagiaires qui intègrent une formation à GEFI est bien évidemment de réussir à évoluer dans une carrière relationnelle en informatique (il est en effet extrêmement agréable d'être salarié et payé pour assouvir sa passion de l'informatique !), mais leur second objectif est d'effectuer cette formation dans les meilleures conditions de financement.

Ce document vous explique comment ils sont financés et rémunérés durant leur stage à GEFI.

1 - Demandeur d'emploi allocataire Assedic :

Type de dossier : Convention T.I.C. de la Région Ile de France

Rémunération : Maintien à 100 % de ses allocations Assedic (A.R.E.)

Financement : Financement de la Région



2 - Jeunes et demandeurs d'emploi :

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail avec alternance formation / entreprises :

Type de dossier : Contrat de travail avec une entreprise trouvée par GEFI

Rémunération et financement : Par l'entreprise

Condition : GEFI met en place ces formations seulement en fonction des demandes des entreprises



3 - Salarié en CDI, ex. CDD et intérimaire :

Pour bénéficier d'un C.I.F., il faut se trouver dans un des cas suivants :

CIF CDI Avoir au moins **12 mois d'ancienneté** dans l'entreprise actuelle et 24 mois d'activité salariée dans l'ensemble de sa carrière, tous contrats confondus .

CIF CDD Avoir 24 mois d'activité salariée dans les 5 dernières années tous types de contrats confondus dont **4 mois de CDD** dans les 12 derniers mois .

CIF Interim Avoir travaillé **1600 heures en intérim** (soit environ 10 mois à temps plein) dans les 18 derniers mois (dont 600 h. par la même société d'intérim) .

Type de dossier : Congé Individuel de Formation (C.I.F.)

Rémunération : Maintien à 100 % de son salaire antérieur (si inférieur à 2 x SMIC)

Financement : Financement de 90 à 100 % (en fonction de l'organisme financeur)

En fonction du secteur d'activité, l'organisme financeur peut être différent (FONGECIF pour la plupart des secteurs, le FAF.TT pour les intérimaires, l'AFDAS pour le spectacle, ...)



Lors de l'entretien individuel, GEFI analyse les droits du stagiaire et l'aide à mettre en place l'ensemble des dossiers administratifs

Centre GEFI : 01.42.07.14.83 ou contact@gefi-sa.com

